



refus non officiel demande de détachement

Par **MadouPas**, le 17/05/2025 à 11:07

Bonjour,

Je suis démineur chef d'équipe au Laboratoire Central de la Préfecture de Police de Paris depuis 20 ans, je suis fonctionnaire territoriale et je demande un détachement pour le centre de déminage de Montpellier (raisons personnelles : j'ai une maison à 40 mn du centre , je suis divorcée et j'ai la garde alternée de mon enfant de 9 ans).

Nous avons des statuts différents mais nous exerçons exactement le même métier;

Conformément à la loi de 2009, depuis 4 ans je demande ce détachement: jusqu'à présent, je n'ai pas eu de réponse officielle et quand j'ai une réponse elle ne tient pas compte de la loi

le détachement est possible même en l'absence de dispositions statutaires voir mêmes en cas de dispositions contraires

Les corps et cadres d'emploi doivent être de même catégorie et de niveau comparable;

Le niveau de comparabilité se fait au regard des conditions de recrutement ou de la nature des missions.

Un démineur de la sécurité civile et un démineur de la Préfecture de Police de Paris effectuent exactement les mêmes missions et endossent les mêmes responsabilités: nous avons travaillé ensemble lors des JO 2024.

Cette obstination à ne pas tenir compte de la loi mais reposant sur mentalités conservatrices est insupportable et m'aura coûté extrêmement chère (un divorce notamment).

Ma demande s'inscrit dans un cadre légal et je déplore l'absence d'engagement des différents services des RH de mon travail.

Dernièrement j'ai été reçue par le nouveau responsable du Déminage de la Sécurité Civile qui

est intéressé par mon profil mais je dois encore attendre septembre pour qu'il fasse étudier le texte de loi de 2009 sur la mobilité, texte dont il n'avait pas connaissance.

J'attends votre retour afin de savoir vers quels spécialistes me tourner pour étudier ma légitime demande de détachement.

Delphine PAscalin

Par **youris**, le **17/05/2025** à **14:22**

bonjour,

n'avez-vous pas lu dans votre administration des représentants du personnel qui pourraient vous aider dans votre démarche ?

salutations